



Fiche d'inscription unique

Temps de restauration (Mairie)

Temps d'animations extrascolaires ALSH (3CAG)

Temps d'Animations Périscolaires TAP/ALAE (3CAG)

3CAG

COMMUNAUTE DE COMMUNES
COTEAUX ARRATS GIMONE

Inscription réalisée par :	<input type="checkbox"/> Les parents		
	<input type="checkbox"/> Familles monoparentales :	Précisez :	<input type="checkbox"/> La mère
			<input type="checkbox"/> Le père
Nom de l'enfant :		

Année scolaire :

I. Coordonnées des parents ou du responsable légal :

Responsable n°1 :

Je soussigné(e), (nom, prénom du responsable de l'enfant) :

Adresse :

Portable : Bureau : Domicile :

Adresse mail :

Profession :

Régime social (obligatoire) : CAF N° Allocataire :

MSA (N° sécurité sociale) :

Responsable n°2 :

Je soussigné(e), (nom, prénom du responsable de l'enfant) :

Adresse :

Portable : Bureau : Domicile :

Adresse mail :

Profession :

Autre représentant légal :

Je soussigné(e), (nom, prénom du responsable de l'enfant) :

Adresse :

Portable : Bureau : Domicile :

Adresse mail :

Situation familiale :

- Marié(e) Divorcé(e)
 Concubinage Séparé(e)
 Pacsé(e)

En cas de séparation ou de divorce :

Fournir la copie du jugement concernant l'exercice de l'autorité parentale et le droit de garde délivré par le Tribunal de Grande Instance

- Préciser qui a la garde de l'enfant : Père
 Mère
 Garde alternée

II. Coordonnées de l'enfant

Nom et prénom de l'enfant :

Adresse :

Date de naissance :

Ecole de Gimont :Classe : Nom de l'enseignant

Autres établissements (institutions, autres écoles...) :

III. Autres personnes majeures autorisées à venir récupérer l'enfant :

Nom	Prénom	Lien de parenté	Téléphone

IV. Assurance et couverture sociale

Nom de l'assurance qui couvre votre/vos enfant(s) :

N° du contrat d'assurance :

Joindre une copie de l'attestation scolaire correspondant à la rentrée scolaire en cours

V. Autorisations quotient familial :

Je suis allocataire CAF : J'autorise le service facturation de la mairie et de la 3CAG à accéder au service CDAP afin de connaître mon quotient familial et d'appliquer le tarif correspondant.

Je dépends de la MSA : J'autorise le service facturation de la mairie et de la 3CAG à accéder au service MSA afin de connaître mon quotient familial et d'appliquer le tarif correspondant.

Je ne souhaite pas communiquer mes ressources : Le tarif appliqué sera le tarif le plus élevé de la grille tarifaire périscolaire et de la cantine.

VI. Renseignements médicaux : Se conférer à la fiche sanitaire DDCSPP – Cerfa n°10008*02

Nom et N° tel du médecin traitant :

Votre enfant a besoin d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) ou d'un Projet Personnalisé de scolarisation pour les élèves en situation de handicap : adressez-vous à la PMI ou à la médecine scolaire.



VII. Temps péri et extrascolaire :

Mon enfant prendra le bus après l'école : Oui Non

Après les TAP et/ou l'ALAE, j'autorise mon enfant à rentrer seul à 17h00 : Oui Non

Si oui : fournir une lettre de décharge manuscrite adressée à Monsieur le Président de la 3CAG.

Restauration scolaire :

L'inscription de votre enfant à la cantine est obligatoire. Cette inscription peut se faire tout le long de l'année.

La réservation de la cantine scolaire doit être faite en fonction de vos besoins, **au plus tard, avant 14 heure, le jeudi précédent la semaine pour laquelle vous souhaitez réserver un ou plusieurs repas.**

La réservation peut être faite soit en Mairie, soit sur le Portail famille.

Le prestataire de restauration ne fournit pas de repas de substitution pour les enfants allergiques. En revanche, la collectivité s'engage à accueillir les enfants allergiques, en ayant, au préalable, mis en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

Pour cette mise en place renseignez-vous auprès de la Mairie.

A titre d'exemple :

Pour que votre enfant bénéficie du repas à la cantine le lundi 18 septembre 2023, votre réservation doit être faite, avant le jeudi 14 septembre 2023 14h00.

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) :

Service proposé uniquement pour les enfants inscrits dans une école publique.

Aucune réservation n'est nécessaire pour l'ALAE du matin, du midi et du soir les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis. Le tarif est établi en fonction du quotient familial et de la fréquentation des séquences (le matin et/ou le midi et/ou le soir).

Temps d'Animations Périscolaires (TAP) :

Service proposé uniquement pour les enfants inscrits dans une école publique. Le TAP est un service gratuit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h15 à 17h00.

- Pour l'école maternelle, vous pouvez récupérer votre/vos enfant(s) à tout moment.
- Pour l'école élémentaire, les enfants présents au TAP ne pourront en aucun cas quitter les ateliers avant 17h00.

ALAE du mercredi après-midi :

L'inscription de votre/vos enfant(s) à l'ALAE du mercredi après-midi est obligatoire. Cette inscription peut se faire tout le long de l'année. La réservation doit être faite, **7 jours (ouvrables) avant au minimum** soit sur le Portail famille ou à la Maison de l'Enfance. Le tarif est établi en fonction du quotient familial.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pendant les vacances scolaires :

L'inscription de votre/vos enfant(s) à l'ALSH est obligatoire. Cette inscription peut se faire tout au long de l'année.

La réservation des jours doit être faite, **15 jours (ouvrables) avant le début des vacances scolaires**, à la Maison de l'Enfance et de Loisirs ou via le Portail Famille.

Pour les vacances d'été (juillet/août), la réservation doit se faire **avant le 1^{er} juin pour les réservations du mois de juillet et fin juin pour les réservations du mois d'août.**

Les programmes d'activités vous seront transmis par le portail famille. Le tarif est établi en fonction du quotient familial et de la fréquentation.

VIII. Autorisations :

J'autorise la commune de Gimont et la communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone à accompagner mon enfant sur les lieux d'activités (activités sur des sites hors de l'école ou du centre de loisirs) :

Oui Non

J'autorise la commune de Gimont et la communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone à prendre en photo ou à filmer mon enfant dans le cadre des animations et à utiliser ces photographies dans les différentes publications, sur une durée indéterminée :

Oui Non

J'autorise mon enfant à prendre le bus ou le véhicule de transport lors des sorties :

Oui Non

Je soussigné(e) Madame/Monsieur :

- Déclare les renseignements portés sur ce dossier exacts,
- Accepte les règlements intérieurs et m'engage à les respecter,
- M'engage à signaler ou modifier sur le portail famille toutes modifications (adresse, garde de l'enfant, ...)

Fait à....., le.....

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») :

Contact :

Mairie de Gimont (restauration) : Accueil du public en Mairie 05.62.67.70.02 / restauration@gimont.fr

Communauté de Communes 3CAG (ALAE/ALSH) : Accueil du public à la Maison de l'Enfance

Contact : Fabienne MIRADA - Directrice des services ALAE/ALSH : 05.62.67.17.01 / 06.81.29.96.91

enfance_jeunesse.gimont@3cag.fr